



Séance du 19 février 2025

Présidence de Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Maire

Membres élus le 15 mars 2020

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 24
Nombre de suffrages exprimés : 27
Pour : Unanimité

Convocation du : 11 février 2025
Date d'affichage : 11 février 2025

Acte rendu exécutoire par
télétransmission en Préfecture du
Nord le 26 février 2025 et publication
du 26 février 2025.

Délibération N° 01-25-07

Etaient présents :

Mme BOURGHELLE-KOS Nadège, Mme MASQUELEZ Corinne, M. CROXO Pierre, Mme MICHEL Fabienne, M. CARLIER Jean-Louis, M. BIENKOWSKI Renaud, Mme BAYART Angélique, M. KOS Arnaud, Mme CIESIELSKI Magali, M. FOUQUET Hervé, M. LAGACHE Frédéric, Mme RUBY Valérie, Mme MALECHA Sandrine, Mme DELEDICQUE Sylvie, M. FLUET Guillaume, Mme RIOU Sandrine, Mme TOURNEUR Nathalie, M. FILLIERE Patrick, M. SION Fabrice, Mme CLAEYMAN Isabelle (arrivée à 18h12), M. QUILLIOT Philippe, Mme DERBAY Savéria, M. ARCHIE Patrick, M. JANIACZYK Jean-Marc.

Absents excusés et représentés : Mme WOLOSZ Angélique, M. VAN MEENEN Laurent, M. MERESSE Alain

Secrétaire de séance : Mme CIESIELSKI Magali.

OBJET

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AIDE DEPARTEMENTALE AUX VILLAGES ET BOURGS – VOLET « VOIRIES COMMUNALES » (ADVB-VC)

La délibération-cadre votée le 13 avril 2016 par le Conseil Départemental du Nord, a mis en place une nouvelle politique d'aménagement des territoires, et, a posé les nouveaux dispositifs de soutien aux projets communaux et intercommunaux. Ceux-ci ont été détaillés par délibération du 13 juin 2016 votée par la même assemblée départementale.

A ce titre, les communes de moins de 5000 habitants bénéficient d'une enveloppe spéciale, appelée « aide départementale villages et bourgs » (ADVB), à laquelle, la commune de THUMERIES est éligible chaque année.

Le département a choisi d'élargir ce dispositif aux communes, notamment par délibération du 7 octobre 2019, en créant un volet spécifique « Voirie Communale », afin de financer les opérations de renouvellement et de réfection des couches de roulement de leurs voiries dont la gestion n'a pas été déléguée à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Ce seuil a été progressivement augmenté par tranche de 500 habitants, pour être porté, à l'occasion de l'Appel à Projets 2025, aux communes de moins de 4



500 habitants, selon les mêmes conditions de gestion, dénommé « ADVB-VC ».

Aussi, il vous est proposé d'inscrire au programme ADVB-VC 2025, le projet de réfection des voiries des rues Faidherbe, des Talus, de la Pourette, de la cité des Marronniers ainsi que le parking de la salle des sports P. Legrain d'un montant prévisionnel de 156 000 € HT et de solliciter à ce titre, une subvention au Département du Nord à hauteur de 75 000 €, soit 48,08 % du montant global.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Madame le Maire à solliciter cette subvention auprès du Conseil Départemental du Nord à hauteur de 48,08 % du montant HT de l'opération soit 75 000 €
- AUTORISE Madame le Maire à signer toute pièce relative à ces dossiers.
- DIT que le plan de financement de ce projet est décomposé comme suit :
 - ADVB-VC (48,08 %) : 75 000 €
 - Auto-financement : 81 000 € soit 51,92 % hors TVA

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Municipal repris ci-dessus. Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,



Magali CIESIELSKI.

Le Maire,



Nadège BOURGHELLE-KOS.

